VECOUX 2021

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION N°38

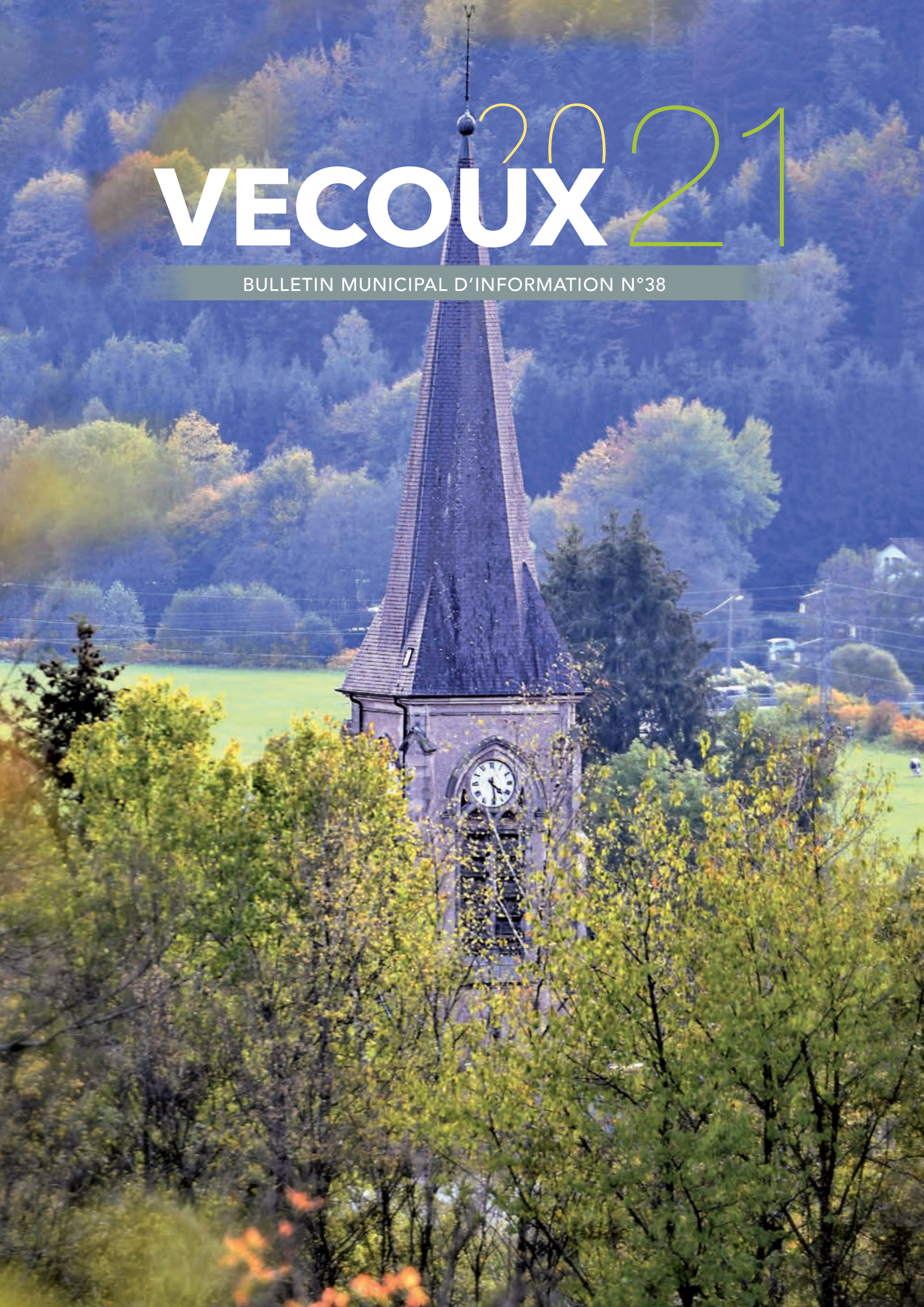

SOMMAIRE

1 – AU FIL DES DÉBATS P04

2 – POINT SUR LES RESSOURCES HUMAINES P06

3 – ÉCOLE P08

4 – LES COMMERCES P12

5 – DOSSIERS EN COURS P14
- Cadastre
- Fibre optique

6 – FORETS P16

7 – NOS AINÉS P17

8 – ASSOCIATIONS P18

9 – HISTOIRE P19
- Hommage à M. Poncelet
- Premier maire de Vecoux

10 – ÉTAT CIVIL P38

11 – ADRESSES UTILES P39

VECOUX 2021

LE MOT DU MAIRE

PHOTO À REVOIR

Bonjour à toutes et à tous,

Après bien des péripéties, une nouvelle équipe est en place.

Notre village a montré, contrairement à toutes les annonces faites par les médias, que ses habitants, par leur participation nombreuse à toutes les réunions publiques, ont la volonté de conserver une vie municipale.

Au-delà de l'expectative dans laquelle les citoyens étaient abandonnés, les volontaires pour reprendre en charge les affaires communales n'ont pas manqué. Aujourd'hui, nous avons une équipe de femmes et d'hommes désireux d'apporter des idées et de travailler ensemble pour le bien de tous.

Merci à toutes les personnes qui, spontanément, se sont engagées pour faire vivre notre commune.

Merci aux électeurs qui, malgré des circonstances très particulières, ont permis un taux de participation très honorable.

Aucune promesse n'a été faite, quasiment tous nouveaux dans la fonction, il nous fallait, dans un premier temps, prendre connaissance des chantiers en cours, et les finaliser. Comprendre le fonctionnement financier d'une collectivité territoriale, prendre en compte l'endettement et l'importance des remboursements tout au long de l'année, pour enfin définir notre capacité d'investissement, tout ceci étant nécessaire avant de s'engager dans des projets.

Pour le maintien de l'école, je ferai tout mon possible avec Fabrice Lecomte pour que tous ces bâtiments ne restent pas désespérément vides. L'innovation et l'expérimentation sont à mettre en avant pour booster une équipe pédagogique sur notre site. Quarante-cinq pour cent des 110 enfants de l'école de Révillon sont de Vecoux, beaucoup d'autres sont à Dommartin et Rupt pour diverses raisons, tout n'est peut-être pas perdu, mais il nous faut faire vite.

Pour les jeunes, la question du terrain de jeux est toujours d'actualité. La situation du terrain de foot

Remerciements aux photographes, Dominique Mangel pour sa photo de couverture et ses panoramas à l'intérieur du bulletin et Pierre Salquèbre pour divers clichés dans le magazine.
Remerciements également aux commerçants, artisans, entreprises et gérants de gîtes qui nous ont fait confiance en insérant leur publicité, à votre tour, faites leur confiance.

Ce produit est certifié PEFC 10-31-1476 - créatoon & print deklic graphique - 2020110026

La nouvelle équipe municipale

(ex SEB) n'est pas idéale, trop excentrée et mal exposée l'hiver, une proximité avec la voie verte serait préférable.

Nos séniors, qui plus est, avec cette pandémie, sont en plein questionnement. Le Club des Myosotis, est tenu à bout de bras par des bénévoles qui réclament de l'aide. Ce club ne compte plus que des personnes peu ou pas mobiles, mais qui sont toujours très heureuses de se retrouver pour un tarot, une belote ou un scrabble autour d'un café, d'un thé ou d'une tisane. Si vous avez des idées, tournois de « Trivial Pursuit » ou « Questions pour un Champion », patchwork, tricot, dentelle ou autres sorties culturelles, pour dynamiser l'association, organiser les déplacements, n'hésitez pas à contacter la Mairie, avec les Élus, nous sommes à vos côtés pour construire ensemble.

Les colis pour les Anciens ont été réalisés, tout rassemblement étant interdit, avec des produits et savoir-faire du village. Tous les artisans de Vecoux ont mis la main à la pâte pour régaler vos papilles et passer de bonnes fêtes de fin d'année. Pour les personnes en Maison de retraite, le choix a été fait d'aider celles-ci, à valeur égale, pour proposer des animations.

Pour la reprise du « P'tit Plus », notre bar-tabac-snack, les choses avancent doucement, mais la Covid 19 n'arrange rien. La « Brasserie de Quat'Sous » vaut à présent plus que ça ! Elle grandit vite et est à l'étroit dans ses murs ! Nous recherchons ardemment un endroit où l'installer. Elle doit rester à Vecoux pour développer ses bières avec ou sans alcool, ses futurs cidres et vinaigres, et le tout BIOLOGIQUE s'il vous plait !

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU), seule commune de la Communauté de Communes à ne pas l'avoir mis en place, est plus que nécessaire. Un travail avec les services de l'État est commencé, et il est même urgent de définir des zones à aménager afin d'avoir, de suite, les autorisations de construire, le montage du PLU demandant 3 à 6 ans. La Communauté de Commune de la Porte des Vosges Méridionales (CCPVM) a montré la nécessité de créer un camping-caravanning, j'ai proposé de l'installer à Vecoux.

Pour ce faire, nous avons besoin d'être épaulés par la Communauté de Commune, le Pays de Remiremont, le Département et autres. Je me suis engagé à une vice-présidence de la CC de la Porte des Vosges Méridionales pour que son action ne se limite pas aux agglomérations mais qu'elle soit un facteur de développement de nos petits villages. Monsieur Fabrice LECOMTE, premier Adjoint, s'est engagé à la vice-présidence du Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples (SIVOM), avec en charge les affaires scolaires pour être au plus près de la prise de décision et pouvoir œuvrer, avec l'Education Nationale, à la sauvegarde de notre école. L'embauche d'une Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles (ATSEM) qualifiée a été nécessaire pour répondre à notre obligation de moyen afin de permettre à notre Enseignante de travailler dans de bonnes conditions.

La forêt est au cœur de nos préoccupations, c'est une gestion à long terme, je continuerai à mener la politique de mes prédécesseurs afin qu'elle puisse toujours nous dégager les moyens d'entretenir et d'améliorer notre voirie et notre immobilier.

Notre commune a un tissu associatif riche, je mettrai tout en œuvre pour le conforter, autant que faire se peut, et le développer. Je reste à la disposition des femmes et des hommes qui font vivre ces associations, n'hésitons pas à dialoguer et à nous transmettre des informations.

2020, année bizarre, étrange, se termine par un entre soi obligatoire, la pandémie est tenace, souhaitons que cette Nouvelle Année soit un nouveau départ vers une forme de normalité, des fêtes de familles, des embrassades, des rencontres entre amis et une bonne santé ! Meilleurs Vœux ! •

Le Maire
Jean-Paul MICLO

C'EST VOTÉ

FOCUS SUR LES PRINCIPALES DELIBERATIONS AU FIL DES CONSEILS MUNICIPAUX

Séance du 3 juillet 2020

- Installation du nouveau Conseil municipal
- Election du Maire
- Election des Adjoints au Maire
- Election des Délégués communaux
- Formation des commissions municipales (CCAS ; Forêt ; Communication- Loisirs-Culture ; Eau et assainissement ; Finances ; Scolaire ; Relations avec la jeunesse-Développement ; Urbanisme)

Séance du 10 juillet 2020

- Approbation des comptes de gestion de l'exercice 2019 :
  - Service de la forêt
  - Service de l'assainissement
  - Service de l'eau
  - De la commune
- Attribution d'une aide financière pour les enfants de la commune participant au centre aéré : 6 € / jour de présence

Séance du 22 juillet 2020

- Création d'un emploi permanent d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM)
- Création d'un emploi permanent d'Adjoint technique Territorial (Agent polyvalent pour l'école maternelle, le restaurant scolaire et les activités périscolaires le cas échéant)
- Création d'un emploi permanent d'Adjoint technique Territorial (Agent polyvalent pour la garderie)
- Vote des tarifs (restaurant scolaire ; garderie périscolaire)
- Participation financière de la commune pour le transport scolaire (niveaux primaire et secondaire)
- Participation financière de la commune pour le différentiel de la restauration à l'école primaire de Révillon à Remiremont : 1,80 € / repas

Séance du 16 septembre 2020

- Décision budgétaire modificative (Budget primitif 2020 pour l'eau) afin de financer des dépenses imprévues à hauteur de 4200 €, en particulier pour la recherche de fuites et le remplacement d'une pompe
- Subventions allouées au titre de l'exercice 2020
- Souscriptions à diverses associations :
  - Massif vosgien
  - Communes forestières vosgiennes
  - Elus de la montagne

- Décision budgétaire modificative de 35 000 € pour financer la fin des travaux d'assainissement
- Annulation de la charge locative pendant les 3 mois de confinement pour la Maison d'Assistance Maternelle (MAM)

Séance du 4 novembre 2020

- Décision budgétaire modificative de 3000 € (Budget primitif 2020 pour la forêt), afin de financer l'acquisition de parcelles forestières
- Constitution de la nouvelle commission communale des impôts directs (mandat de durée identique au conseil municipal)
- Opposition au transfert automatique au 1er janvier 2021 de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU) à la Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales
- Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) au 1er septembre 2020
- Vote des tarifs pour les encarts publicitaires du bulletin municipal
- Modification de la quotité de travail de l'ATSEM (30 h / semaine pour 28 précédemment)
- Abandon de la candidature n°1 pour la reprise du « Petit Plus » et adoption de la n°2
- Création d'un emploi permanent d'Adjoint technique Territorial suite à départ en retraite (Service technique)

Fabrice LECOMTE, *1er adjoint*

ÉPICERIE "LE PICOSÉ"
5 rue de la Gare - VECOUX
Commandes & Livraisons
03 29 61 01 30
Depuis 20 ans à votre service !

Douceur d'Anesse
Asinerie des Hautes-Vosges
22 impasse de la Grosse Hutte - 88200 VECOUX
Port : 06 17 34 95 13

QUOI DE NEUF AU SERVICE TECHNIQUE ?

Bonne retraite Pierrot !

Après presque vingt ans passés au service du village, Pierrot REMY a fait valoir ses droits à la retraite. Les occupations ne vont pas manquer, aussi nous lui souhaitons une bonne santé pour profiter au mieux de ce nouveau départ. A noter que les circonstances actuelles ne permettent pas d'organiser un moment solennel pour marquer le départ de Pierrot. C'est juste partie remise pour lui faire ce clin d'œil, bien mérité au fil de toutes ces années.

Qui prend le relais ?

Mickaël PARMENTIER, de Lépange, a été choisi pour succéder à Pierrot REMY. Homme de terrain aux multiples compétences, il a pris ses fonctions au 1er novembre en s'appropriant immédiatement les nombreuses missions, diverses et variées, qui l'attendaient. En possession de tous les permis, y compris pour les engins de chantier, connaissant par ailleurs parfaitement le village de Vecoux, Mickaël est dès à présent bien intégré pour renforcer l'équipe. Rapidement, c'est aussi le secteur tout aussi important que complexe de l'eau et de l'assainissement qu'il va découvrir. Ainsi, formé dans ce domaine par son chef de service Christophe VUILLEMARD, expert en la matière, il sera en mesure de le seconder en toutes circonstances en général, mais aussi pour les astreintes en particulier.

Nous lui souhaitons la bienvenue.

L'équipe au complet aux ateliers municipaux :
Christophe VUILLEMARD, Jean-Louis DUPUIS et Mickaël PARMENTIER devant le camion acquis par la commune en 2018

L'ECOLE DES SOURCES

Aurélie LEDUC,
directrice, est entourée d'une nouvelle équipe municipale.

Chantal RIEFENSTAHL,
un nouveau visage à l'école.

Afin de donner à notre Maîtresse de bonnes conditions de travail, identiques à celles des écoles maternelles d'agglomération, d'être secondée pour les activités pédagogiques et éducatives, a fortiori dans une classe unique, d'être épaulée pour l'accueil, l'encadrement et l'épanouissement des enfants, nous avons fait délibérément le choix de recruter une ATSEM (Agent Territoriale Spécialisée des Ecoles Maternelles), diplômée et aguerrie par des années d'expérience.

Chantal a pris ses fonctions dès début septembre, à l'occasion de la rentrée scolaire 2020-2021, pour la plus grande satisfaction de tous.

LES AUTRES SERVICES DE LA COMMUNE

SCOLAIRE – PÉRISCOLAIRE – CANTINE POLYVALENT

Monique FAIVRE

Julie DUPUY

ADMINISTRATIF
Vos interlocuteurs à la Mairie

Patrice DEBAUVE
Secrétaire de Mairie

Danielle LEVREY
Adjointe administrative

Nathalie SIMON
Adjointe administrative
2 demi-journées / semaine

Bienvenue à Nathalie que nous avons recrutée au 1er septembre 2020. Nathalie complète son service au SIVOM (Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples), dont le secrétariat est à présent installé à Vecoux.

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Christine RICHARD

Fabrice LECOMTE, *1er adjoint*

L'ANNÉE 2020 À L'ÉCOLE DES SOURCES

A L'ÉCOLE DES GOURMANDS

Tout au long de l'année, les enfants de l'école dégustent des fruits. Ils préparent aussi des tisanes avec les plantes du bac d'aromatiques de l'école. Ainsi, ils affinent leur sens du goût et découvrent parfois des saveurs inconnues.

Mardi 28 janvier 2020

Les picosés sont allés faire de la gymnastique avec leurs futurs camarades romarimontains à l'école de Révillon.

Jeudi 30 janvier 2020

Les enfants ont préparé une galette des rois à la CITROUILLE (gentiment offerte par notre voisin). C'est NAHIM qui a eu la fève. Il a choisi LOUISE pour reine.

Vendredi 20 Décembre 2019
Jeudi 13 février 2020

Des personnes âgées sont venues à l'école pour jouer avec les enfants. Nous avons eu la joie d'accueillir Alain, Gérard, Monique, Pierrot, Christiane, Micheline, Odile, Camille et Thérèse. Des jeux de société, un jeu tactile, et un jeu de construction étaient proposés. Chacun a pu faire connaissance, puis se retrouver dans la bonne humeur.

Christiane nous avait apporté des papillotes et Alain des petits gâteaux de Noël, et des beignets de carnaval faits maison !

Lundi 3 février 2020

Nous sommes allés à la Louvière à Epinal pour voir un spectacle de marionnettes très chouette : « petits cochons 3 ». Les enfants ont profité de très bonnes conditions d'accueil : une vraie salle de spectacle et une équipe Scènes Vosges aux petits soins ! Ils étaient ravis !

Tous les autres projets de l'école (sorties patinoire, fête de l'école) ont dû être annulés en raison de la crise sanitaire.

RENTRÉE 2020

COUVERTURE • BARDAGE • FERBLANTERIE

VRS

CHAUFFAGE SANITAIRE
DÉPANNAGE ENTRETIEN

INSTALLATEUR

VIESMANN PROACTIF
frisquet
ATMOS
GUNTAMATIC

energie renouvelable

RGE

S. VUILLEMARD • 88200 VECOUX
03 29 61 06 73 • 06 70 63 52 75 • www.vrs.fr

LES PETITS OISILLONS

La maison d'assistante maternelle «Les petits oisillons» regroupe trois assistantes maternelles agréées, chacune diplômée du CAP petite enfance.

Marine, Fanny et Aurélie (actuellement en congé maternité), remplacée par Kelly, accueillent vos petits bouts de 2 mois jusqu'à leur entrée à l'école (périscolaires également accueillis si scolarisés à l'école des Sources de Vecoux).

La maison est entièrement pensée pour le bien-être et la sécurité des petits et des plus grands avec une grande pièce de vie et un bel espace bébé. Un extérieur entièrement clos pour profiter de toutes les saisons...

Les nounous accompagneront avec plaisir et bienveillance chacun des petits.

N'hésitez pas à les contacter rapidement, plusieurs places se libèrent entre juillet et septembre avec l'envol de plusieurs oisillons vers l'école.

Les responsables des « Petits Oisillons »

Vecoux regroupe plus d'une trentaine d'entreprises, artisans, commerces et gîtes, à votre service et qui rayonnent au-delà du village. Le village de Vecoux a été mis sur le devant de la scène. Des chaînes de télévision, Via Vosges et France3, se sont déplacées avec leur imposant matériel et ont diffusé de belles images.

FOCUS SUR CINQ COMMERCES

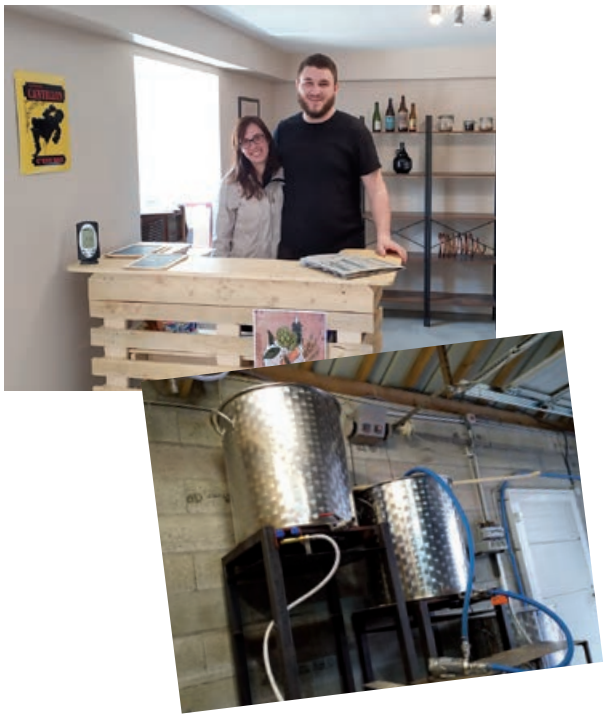

BRASSERIE DE QUAT'SOUS

En mai 2019 Alice et Thomas créent leur brasserie et proposent à la vente différentes bières avec le label Bio. Elaboration sur place avec des produits de base le plus possible locaux.

En un peu plus d'un an, la production a doublé passant de 5 000 L à 10 000 L de bière.

Alors Romain et Pierre vont les rejoindre début 2021 pour former une coopérative et développer des boissons sans alcool et d'autres fermentations : vinaigre, cidre….

Vente en boutique d'une gamme permanente de bières et d'une variante en fonction des saisons et vente dans des magasins de producteurs et des restaurants.

Ouverture du magasin de Vecoux les mercredis de 16 à 19h, vendredis de 17 à 19h et samedis de 10 à 12h. Des visites et dégustation sont également possibles sur rendez-vous.

10 rue de la Cure à Vecoux – tél : 07 67 35 96 90 - Facebook : Brasserie de Quat'Sous

LE PICOSÉ

Christelle, enfant du pays, tient notre épicerie depuis 20 ans déjà et elle n'a pas changé, sa photo sur le pas de la porte en témoigne.

Bien située en cœur de village, son épicerie est devenue naturellement « le lieu de rencontre », occasion pour la clientèle de voir des personnes éloignées de son domicile et bien sûr de faire une causette.

Accueil chaleureux garanti et palette de services offerts : livraison aux personnes âgées, produits diversifiés dont certains locaux (pain bio, viande bio de la ferme du Reherrey, miel ....), fourniture du pain pour la cantine de l'école ainsi que les friandises du Saint-Nicolas et à disposition des associations pour leurs événements.

Également haut lieu d'informations comme le traduisent les nombreuses affiches sur la vitrine (déjà en 2000 !) et les flyers sur le comptoir.

LE RESTAURANT DE FABRICE DURAIN

Depuis l'ouverture de son restaurant gastronomique, Fabrice a été agréablement surpris par la venue de nombreux villageois et il les en remercie vivement.

Une clientèle plus lointaine fréquente son établissement et, attirée par le charme des forêts vosgiennes découvre Vecoux et profite de l'occasion pour se balader sur les sentiers forestiers.

Deux salles sont proposées à la clientèle, la salle « restaurant » avec 40 couverts et à l'étage la salle « pour les événements » avec 50 couverts, en temps normal.

Fabrice attend de pouvoir à nouveau proposer des cours de cuisine, afin de partager son savoir-faire avec des séminaires d'entreprises et également des particuliers qui repartent avec le plat qu'ils ont élaboré, conçu pour deux personnes.

Vous pouvez visiter le site du restaurant www.fabricedurain.fr

L'ASINERIE DES HAUTES VOSGES

Depuis Octobre 2015, Samuel gère sur place, la production laitière (lait d'ânesses) et la transformation dans son laboratoire de cosmétologie. Au fil du temps de nouvelles gammes de produits sont proposées à la clientèle.

Quelques années ont passé et un institut de bien-être s'est ouvert avec Sophie, nouvelle esthéticienne laborantine.

Ce savoir-faire valorise Vecoux sur un plan touristique avec ses visites en période estivale, exporte également l'image du village par le biais des ventes en ligne dans l'Europe entière et pour le consommateur local, ces produits de Vecoux sont disponibles en pharmacie, groupements de producteurs et magasins bio.

Site internet : www.douceur-anesse.fr
Facebook : douceur d'ânesse / asinerie des Hautes-Vosges.

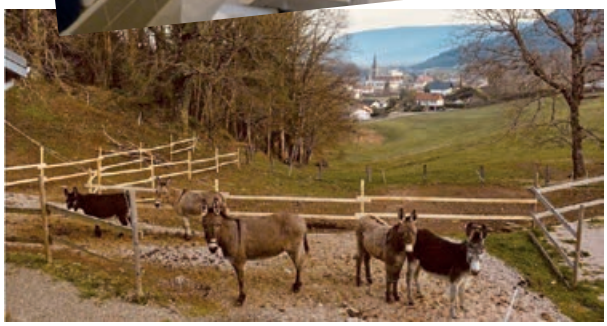

LE P'TIT PLUS

« Hâte de vous voir les amis à Vecoux ! Nous allons reprendre l'établissement après le confinement et suivant les décisions de l'Etat. Nous voulons donner du sourire aux gens, avec des soirées à thèmes (Karaoké, des soirées souvenirs des discothèques du coin, Diam's - Saint Ro… années 80 Italo Dance…). Restauration, point relais colis ..... Prenez-soin de vous et de vos proches.»

Jérôme et Louis

Nicole Doridant, *2e Adjointe*

LA FIBRE ARRIVE…

Vous avez tous remarqué sur le terrain des équipes s'activer pour déployer la fibre optique dans le village. L'ouverture commerciale sur la commune est prévue dans le courant de l'année 2021. La société Losange en charge de la mission a transmis l'ensemble des informations ci-dessous, espérant ainsi répondre à vos éventuelles interrogations.

Qu'est-ce que LOSANGE ?

Le projet Losange, c'est :

- 7 départements
- 3 404 communes
- Près d'1 million de prises
- 289 Nœuds de Raccordement optique (NRO)
- 2 093 Sous Répartiteurs Optique (SRO)
- 600 entreprises et plus de 2 000 personnes embauchées.

Ce projet de Réseau d'Initiative Publique (RIP), baptisé Losange, officiellement lancé le 4 août 2017, est mené à l'initiative de la Région Grand Est, maître d'ouvrage, en partenariat avec les 7 départements concernés : les Ardennes, l'Aube, la Marne, la Haute-Marne, la Meurthe-et-Moselle, la Meuse et les Vosges.

La société Losange a pour mission d'assurer la conception, la construction, l'exploitation, la maintenance et la commercialisation du réseau fibre optique sur une durée de 35 ans.

Fibre optique, Très Haut Débit, de quoi s'agit-il concrètement ?

C'est un fil de verre plus fin qu'un cheveu qui conduit la lumière. Il est capable de transporter de grandes quantités de données numériques très rapidement et sur de longues distances.

Quelles sont les différences avec l'internet que l'on connait aujourd'hui ?

Les performances de la fibre optique sont seulement limitées par les contraintes techniques des équipements qui l'acheminent. Elle permet de fournir un accès internet « Très Haut

Débit » pouvant atteindre plusieurs Gigabits/seconde (voire Térabits). Ce débit peut ainsi être plusieurs milliers de fois supérieur à celui fournit par les réseaux téléphoniques à base de cuivre. Un autre avantage de la fibre optique est qu'il n'y a aucune déperdition de débit même sur de longues distances ou si plusieurs appareils sont connectés à la même source internet.

Quels sont les principaux avantages offerts par la fibre ?

La fibre est particulièrement appréciée tant pour des raisons techniques que d'usages.
Côté technique, la fibre permet des débits bien plus élevés que la technologie ADSL et peut transporter des données sur de très longues distances quasiment sans subir d'atténuation du signal conduit. A contrario du cuivre, la fibre est insensible aux perturbations électromagnétiques, ce qui est un gage de qualité, et permet des débits symétriques, ce que l'ADSL n'autorise pas.

Quels sont les usages de la fibre optique ?

La fibre optique permet d'accéder à de nouveaux services :

- connexions simultanées de plusieurs équipements (ordinateurs, tablettes, smartphones, tv connectée)
- le téléviseur ultra haute définition (UHD) ou 4K.
- la e-médecine et e-santé
- la e-éducation et e-formation
- le télétravail ou la vidéo conférence,
- la domotique
- les réseaux intelligents.

Comment se déroule le déploiement ?

Le déploiement s'effectuera entre 6 et 14 mois, selon le nombre d'habitants et la taille de la commune.
Ce déploiement comprend une phase d'études (relevé de boîtes aux lettres, aiguillage, …) puis les travaux, proprement dits, débuteront. Suivront la réception de chantier et le temps réglementaire de 3 mois imposé par l'organe de régulation des Télécoms. Dès lors que l'ouverture commerciale sera effective, les habitants et les entreprises pourront souscrire un abonnement auprès des opérateurs présents sur le réseau Losange. Cet abonnement donnera lieu à un rendez-vous pour effectuer le raccordement final, c'est-à-dire du domaine public jusque dans votre habitation. Le raccordement est gratuit pour toute la durée de la concession.

Le choix et les opérateurs du réseau Losange

Le réseau Losange est un réseau entièrement ouvert. Cela signifie que tous les opérateurs qui le souhaitent, indépendants ou nationaux, peuvent l'utiliser. Le réseau fibre optique dans la Région Grand Est accueillera chaque opérateur souhaitant commercialiser ses offres sur le territoire.

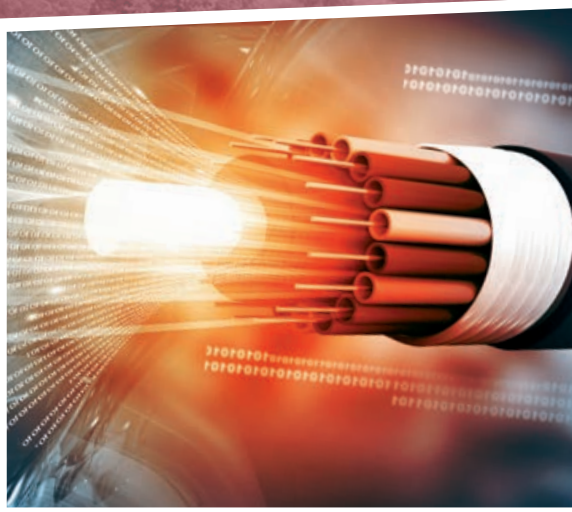

Il était temps : comme l'était l'eau, l'électricité ou le téléphone hier, la fibre optique est aujourd'hui indispensable à chacun.
Les études montrent que chaque foyer français compte en moyenne 7 écrans (télévision, smartphone, tablette, ordinateur), qui tous consomment du débit Internet. Les jeunes, les parents, les séniors, les chefs d'entreprises, ont tous besoin d'accéder à Internet facilement, que ce soit pour la scolarité, le travail, la santé, les formalités administratives, les loisirs, etc.

Vous souhaitez recevoir plus d'information et vous inscrire à notre newsletter, rendez-vous sur notre site internet :

www.losange-fibre.fr

Losange / Julien Masson
Responsable des Relations Collectivités Locales

MANIEMENT CADASTRAL

POINT D'ETAPE

Avancée des travaux de terrain

La fin des travaux de terrain (délimitation des propriétés, mesures topographiques…) est prévue pour fin 2020. A l'issue de ces travaux, le nouveau plan sera établi avec une nouvelle désignation pour chaque parcelle (Section cadastrale et numéro parcellaire) et un nouveau calcul des surfaces.

Communication aux propriétaires des résultats du remaniement.

La phase de communication est prévue en début de l'année 2021.

A cet effet, chaque propriétaire concerné par ces opérations recevra un relevé 6210 mentionnant la nouvelle désignation (section, numéro, lieudit, contenance, nature de culture) des parcelles réputées lui appartenir et disposera d'un délai de 20 jours pour formuler ses observations.

Les intéressés (ou leurs représentants qualifiés) pourront prendre connaissance de la nouvelle représentation du plan cadastral en consultant le plan minute de remaniement qui sera déposé à la mairie pour une durée d'un mois.

A cette occasion, le géomètre en charge des travaux pourra vous recevoir sur rendez-vous pour vous apporter toutes informations complémentaires.

Clôture des Travaux

Un Procès-Verbal de remaniement est alors établi et déposé au service de la Publicité foncière pour enregistrement des nouvelles informations.

Avec la publication au service de la publicité foncière, le plan cadastral remanié entre en vigueur.

Azize GHISLAT
Géomètre du Cadastre en charge du Remaniement

Territoire de Vecoux : **1 360 ha**
Environ la moitié boisée.

Forêt communale **463 ha** :
- **90 %** soit **414,50 ha** gérés par l'ONF « forêt soumise »
- Près de **50 ha** de forêt privée communale

LA FORÊT DE VECOUX EN 2020

Partie de la forêt communale soumise au régime forestier (Gestion ONF) :

Cette forêt soumise permet des coupes d'environ 2 500 m³ chaque année.

Conséquences des forts coups de vent de début février : 2 500 m³ d'arbres à terre dans le secteur de Bambois de Reherrey et de la Roulote et effets du scolyte et de la sécheresse : 2 500 m³ d'arbres touchés. Fin 2020, l'exploitation de ces 12 ha de forêt endommagée est terminée.

Les dégâts constatés sont à relativiser car la forêt de Vecoux est jeune et s'accroît rapidement : environ 8 m³ par an et par ha (moyenne nationale 6 m³).

Les parcelles sinistrées sont régénérées naturellement à 80 % et des compléments sont implantés avec des essences locales (mélèzes, douglas…).

Principaux chiffres 2019 :

- Vente de bois sur pied et en contrat d'approvisionnement : ..... **66 565 € TTC**
- Travaux d'exploitation liés aux contrats d'approvisionnement : ..... **7 839 € TTC**
- Travaux sylvicoles et d'infrastructure. **8 209 € TTC**
- Travaux d'exploitation et travaux d'infrastructure : ..... **11 995 € TTC**
- Frais de gardiennage et contribution à l'hectare :..... **8 842 € TTC**

Partie de la forêt communale non soumise au régime forestier

Affouages :

Des affouages sont à nouveau proposés en 2021.

En 2020, une quinzaine de personnes y ont participé. Résultat : 100 stères de coupe de bois sur pied et 30 stères en bord de route.

Ces affouages permettent de proposer du bois de chauffage aux habitants et participent à l'entretien de la forêt communale. **Recettes générées 2 250 € TTC.**

Acquisition d'une parcelle : 9 500 € TTC

Nicole Doridant, *2e Adjointe*

LE C.C.A.S, SON RÔLE ET SES ACTIONS

Au sein d'une commune, il existe un établissement public dont le rôle est de venir en aide aux personnes les plus fragiles. Cet établissement s'appelle le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Créés en 1953, les centres communaux d'action sociale (CCAS) sont chargés de l'aide sociale des communes. À cette époque, ils étaient appelés « Bureaux de bienfaisance ». La loi du 6 janvier 1986 a changé ces institutions en CCAS, plus adaptés à la nouvelle législation sanitaire et sociale. Le centre communal d'action sociale (CCAS) est un établissement public dont le rôle principal est d'orienter, recevoir et conseiller le public sur les démarches à effectuer dans le domaine social.

Le Conseil d'Administration est composé de membres élus par le conseil municipal en son sein et de membres représentant la société civile, le maire en est le Président de plein droit.

CCAS de VECOUX présidé par notre Maire Jean-Paul MICLO avec Fanny ANTOINE, Béatrice FEBVET, Cécile DIDIERLAURENT et Pascale PAILLIER élues, Jeannine JEUDY, Cyril PAVOZ, Alain FEBVAY et Jean-Michel FLAGOTHIER administrés.

Au vu de l'évolution de la situation sanitaire, il était impossible de maintenir le traditionnel repas du CCAS, prévu le dimanche 11 octobre. Le conseil d'administration du CCAS, nouvellement désigné après les élections de juin 2020, a réfléchi à des actions de remplacement.

LA DISTRIBUTION DES COLIS :

C'est donc le samedi 21 novembre que des élus et des membres du centre communal d'action sociale se sont retrouvés sur la place du village pour faire la distribution de 115 colis. Ces colis sont exclusivement composés de produits issus des commerces locaux : Le restaurant Fabrice DURAIN, Le Picosé, La brasserie de Quat'Sous et l'Asinerie des Hautes-Vosges / Douceur d'Anesse.

Cette distribution fut l'occasion de rencontrer, d'échanger et de garder un lien social avec les seniors de la commune. Les personnes âgées du village qui vivent en EHPAD ne seront bien sûr pas oubliées…

Pour terminer nous vous souhaitons une belle année et nous espérons tous vous retrouvez autour du traditionnel repas des aînés 2021.

Les membres du C.C.A.S

ADMR

L'année 2020 a été particulièrement marquée par la pandémie de la Covid 19, L'association ADMR de Rupt sur Moselle, Ferdrupt, Vecoux s'est attachée à respecter scrupuleusement les consignes de prévention et protection émises par la Préfecture, l'Agence Régionale de Santé et la Fédération ADMR des Vosges. Le point de l'évolution était fait chaque jour, aussi bien pour les nouveaux cas de suspicions ou avérés ainsi que les retours d'hospitalisation, mais aussi de tout ce qui vous préoccupait, dont le lien avec les proches qui ne pouvaient effectuer les visites.

Nos supers Aides à domicile, sont restés sans interruption au service et soins de nos ainés sur les trois communes, Les gestes de prévention et protection ont été de tous les instants, conscient de la fragilité des bénéficiaires de nos services. Les bénévoles de l'Association en lien avec la fédération et nos partenaires sont restés à leur côté en appui et soutien pour permettre le bon déroulement des interventions à domicile.

Oubliées et méconnues des médiats, leur engagement rôle et courage a finalement été reconnu par le conseil départemental. Depuis Mars, à nos jours et

demain encore, elles restent mobilisées, et équipées pour maintenir une prévention et protection de tous les instants. Elles vous protègent, elles se protègent elles et leur famille.

Nos remerciements vont aussi aux bénéficiaires de nos services, qui ont fait preuve de compréhension durant cette période particulièrement compliquée. Notre assemblée générale tenue en Juillet, a permis aux représentants de la municipalité et du Président du Conseil Départemental d'exprimer leur soutien et reconnaissance aux aides à domicile et à l'association.

2020 a vu l'arrivée de Christine et Morgane qui ont rejoint l'équipe des intervenantes

Jean-Michel CLAUDE, *Président*

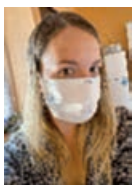

Association locale ADMR
de Rupt sur Moselle Ferdrupt Vecoux
9 rue de l'Eglise 88360 Rupt sur Moselle
ouvert tous les matins de 9 h à 12 h
Tel 03 29 28 67 12
(en cas d'absence laisser nous un message)

Restaurant
Chef à domicile
Cours de cuisine
Séminaires
Traiteur gastronomique

Fabrice DURAIN

15 rue du Centre
88200 VECOUX

Tél. : 03 54 80 05 32
E.mail : contact@fabricedurain.fr
Site : www.fabricedurain.fr

ASSOCIATION SAINT LOUIS

Année très perturbée, comme pour chacun, pour l'association qui assure bénévolement la gestion et l'entretien des salles paroissiales, situées rue des Chasseaux, gestion et mises à disposition de 2 salles avec cuisine.

Nous avions profité de la trêve hivernale pour mener à bien les travaux de mise aux normes des évacuations des fumées et vapeurs de la cuisine ainsi que le remplacement du chauffe-eau à gaz, ce qui représentait une dépense très importante….

Comme à l'accoutumée, nous avons assuré l'entretien des extérieurs et des locaux pour un accueil le plus agréable possible.

Malheureusement très peu de locations ont pu aboutir, celles effectuées après le premier confinement ont vu leur annulation, et le remboursement de la caution, du fait de la recrudescence de la Covid, il en a été de même pour l'après-midi « jeux », organisée au profit du Téléthon.

Cette année fut aussi celle du décès de Monsieur Caudron, notre ancien président, qui fut actif pendant de nombreuses années.

Bien sûr, nous espérons fortement que l'avenir nous permette de reprendre nos activités de locations aux familles ou collectivités et nous restons à votre disposition pour tout renseignement, et même s'il est difficile de faire des projets dans l'immédiat nous vous invitons d'ores et déjà à **l'assemblée générale, prévue le 5 mars 2021 à 20h à la salle Saint Louis.**

Toute l'équipe vous présente ses meilleurs vœux pour 2021, vœux de joie, de santé, bref du bonheur sans Covid.

Personnes à contacter à contacter :

- **MANSUY Daniel : 03 29 61 05 17**
- **PERRIN Michel : 03 29 61 09 42**

QI GONG

Le **Qi Gong** est composé de deux idéogrammes chinois :

- Qi : l'énergie, le souffle
- Gong : le travail, la technique, la maîtrise.

Le **Qi Gong** travaille sur l'harmonie de trois éléments qui sont le corps, la respiration et l'esprit (la conscience).

Le **Qi Gong** fait partie des trésors de la culture chinoise. Son histoire de plus de 2500 ans est liée au développement de ses grands courants, comme le taoïsme, le bouddhisme, la médecine traditionnelle chinoise et les arts martiaux traditionnels.

Le **Qi Gong** vise à l'épanouissement individuel de l'être, à l'entretien de la santé, à l'équilibre émotionnel et à l'unité entre l'esprit et le corps. Il stimule le fonctionnement organique et vise au plus profond de nous-mêmes, à l'élaboration d'un équilibre subtil entre santé et spiritualité. C'est une voie de santé qui unifie l'esprit et le corps.

Les exercices de **Qi Gong** utilisent des postures statiques ainsi que des mouvements dynamiques, la respiration et la concentration de l'esprit, pour faire circuler l'énergie, assouplir les articulations et enrichir l'énergie vitale.

Le **Qi Gong** est accessible à tous,
à tout âge de la vie.

La Voie du calme et de l'harmonie

Les cours sont dispensés par Laurence Henry, enseignante diplômée à l'Institut supérieur de médecine chinoise Ming Men de Nancy en Qi gong thérapeutique (5 années) et en Nei Gong et Qi gong pour les enfants à l'Ecole Zhi Rou Jia à Paris (4 années). Divers stages avec Ke Wen « Les Temps du corps » à Paris, et avec Maître Wei Qifeng « L'énergie en marche » à Besançon.

GARE DE HIELLE

Des bénévoles au secours du patrimoine local.

Fin 2019 et lors du printemps 2020 quelques bénévoles de la Société Des Fêtes ont entrepris la rénovation de la petite gare en bordure de la voie verte au lieu-dit Hielle.

Retour sur l'histoire de ce bâtiment

Tout a commencé à la fin du 19ème siècle quand l'essor de l'industrialisation dans les vallées vosgiennes a incité la Compagnie des chemins de fer de l'Est (créée en 1853) à doter ces vallées d'infrastructures ferroviaires. Le long de la vallée de la Moselle c'est en 1857 que la ligne est arrivée à Épinal. Puis ce tronçon s'est prolongé jusqu'à Remiremont en 1864. Le terminus se trouvait à Saint-Maurice jusqu'en 1892 année où les travaux furent exécutés jusqu'à Bussang. Par la suite, un projet a été évoqué de prolongement vers la plaine alsacienne avec le percement des Vosges. Mais les divers conflits ont mis fin à cette hypothèse. Il a même germé dans l'esprit de parlementaires vosgiens, dans les années 80, l'idée d'une desserte TGV, classée sans suite ! Ce service ferroviaire fut, somme toute, de courte durée, puisque le développement des transports routiers s'est accéléré tout au long du 20ème siècle et a eu raison du ferroviaire de campagne, entraînant la fermeture des lignes et le passage du dernier train sur ces voies le 27 mai 1989.

Construction d'une gare privée

Suite à la guerre de 1870 et l'annexion de l'Alsace /Lorraine par l'empire allemand en conformité avec le traité de Francfort de 1871, les industriels Fels exerçant à Schirmeck (commune Vosgienne à l'époque, devenue Alsacienne après 1918) se délocalisent et installent leur activité textile de filage de coton à Rupt/Moselle lieu-dit Hielle en 1871. Dans l'esprit paternaliste de l'époque, Xavier Fels (1867-1954) fait construire, à ses frais, et sur sa propriété foncière un petit abri pour le confort de ses employés. Construit en 1937 ce petit édifice de quelques mètres carrés a certainement été réalisé par les ouvriers maçons, menuisiers et électriciens de la société. Pendant cinquante ans, elle a abrité les ouvriers, les voyageurs, voire même les pêcheurs qui passaient par là.

2020 l'année de la remise en état

En 2019, devant l'état du bâtiment qui avait subi l'outrage du temps, une équipe de 9 passionnés issus pour la plupart des rangs de la société des fêtes de Vecoux (village voisin) ne peut se résoudre à le voir décrépir. Il était temps pour eux de se retrousser les manches afin de secourir une part du patrimoine local. Pendant 6 mois il aura fallu aux bénévoles près de 1 000 heures de travail pour effectuer la restauration. Ils ont commencé par le démontage des parties endommagées ce qui a livré son lot de surprise car le bâtiment était en plus mauvais état qu'il n'y paraissait. Puis à l'automne, bien à l'abri, est venu le temps de l'usinage des différentes pièces de bois endommagées, dans le respect des techniques d'origine. Vint alors le moment de la reconstruction et de la mise hors d'eau avant la période hivernale. Au beaux jours, l'équipe s'est remise au travail pour finir la partie peinture selon les teintes relevées sur les anciennes pièces lors du démontage. Ces teintes rouges et ocre, ne sont pas sans rappeler celles des trains Caravelle qui ont roulé sur ces lignes au 20ème siècle. Les peintres ont même souligné de rouge les quelques 175 mètres de liseré sur les pièces de bois. Ces travaux ont nécessité un budget de 4 000 € uniquement pour les matières premières, la société des fêtes a collecté ces fonds auprès des municipalités de Rupt/Moselle et de Vecoux, de quelques entreprises locales, et de généreux donateurs.

Une soirée festive pour la renaissance

Ne pouvant se résoudre à clôturer cette aventure sans une petite fête, ces mêmes bénévoles ont organisé une soirée festive le vendredi 3 juillet en soirée autour d'une barbecue partie. Ce fut l'occasion pour de nombreuses personnes de venir admirer le travail accompli. Parmi ces admirateurs on dénombrait d'anciens habitants ou ouvrier du quartier, voire même de lointains parents des industriels. Les bénévoles ont été ravi d'expliquer, en détail, photos à l'appui, la genèse de ce bâtiment et de sa nouvelle jeunesse. A cette occasion un cartophile passionné de l'équipe a proposé à la vente une carte postale timbrée et oblitérée en souvenir de cet événement. Ce genre de document est toujours une source inestimable de mémoire, pour les historiens, à travers le temps.

Bernard DEFRANOUX
Bénévole au sein de la Société des Fêtes

Avant rénovation en 2019

Après rénovation en 2020

Passage du dernier train

La construction en 1937

L'équipe bénévole

- BRASSERIE -
Quat'Sous

10 rue de la Cure - 88200 VECOUX
07 67 35 96 90

LE PETIT THEÂTRE DE VECOUX 2020 EN TROIS ACTES

ACTE I : LA PREPARATION.

Comme chaque saison le Petit théâtre a débuté ses répétitions en septembre 2019 pour ses deux sections, Adultes et Petiots. Un travail de longue haleine puisque pour les adultes, se ne sont pas moins de 40 répétitions et les petiots 15. Des répétitions toujours dans la bonne humeur, dans les salles mises à disposition par la municipalité, laquelle nous remercions. Mais néanmoins un travail sérieux et assidu gage d'un spectacle de qualité. Les actrices et les acteurs animés par une passion commune fournissent tout au long des 5 mois de préparation des efforts considérables afin d'offrir au public le meilleur d'eux-mêmes. En marge de ses répétitions toute une équipe de bénévoles sous la direction de Pascal FLIEG, s'active à la réalisation des décors. Les deux décors proposés par les metteurs en scène demandent parfois quelques spécificités, défi que l'équipe relève avec brio. A tout cela s'ajoute également toute une équipe logistique qui s'affaire aux cuisines lors du montage de nos décors, à la gestion des réservations, des entrées, de la buvette, de la régie son/lumière et plateau, coiffure et maquillage… Un travail dans l'ombre d'une importance capitale qu'il est important de souligner. Chacun de nos bénévoles occupe une place indispensable au sein de notre association.

ACTE II : LE SPECTACLE.

2020 sera marqué par un record d'entrées lors de nos spectacles ainsi que la qualité de chacune des prestations offertes au public. Fidèle public qui nous encourage et nous donne l'envie d'aller toujours plus loin. La pièce des Petiots « PRE HISTOIRES » écrite et mise en scène par Jean-Charles TISSERAND vous a fait rebondir en arrière avec beaucoup d'humour et de dérision. Les adultes avec « CHAT ET SOURIS » dans une mise en scène de Stéphane ANTOINE vous ont entrainé dans un chassé-croisé désopilant pour le plus grand plaisir de vos zygomatiques. Pour la première fois tous nos bénévoles du staff technique arboraient fièrement un polo à l'effigie du Petit théâtre permettant de les mettre en valeur aux regards du public. Toute notre équipe a démontré une nouvelle fois que la cohésion de groupe fait la force de notre association.

ACTE III : FIN DE SAISON.

Nous avons eu énormément de chance de pouvoir jouer cette année et nous en sommes conscients, car beaucoup d'autres compagnies locales n'ont pas eu la joie de se produire à cause du confinement mis en place par notre gouvernement pour lutter contre l'épidémie qui sévit actuellement dans notre pays et nous avons une pensée pour eux. L'assemblée générale 2020 de notre association a tout de même été reporté en 2021 suite à aux restrictions sanitaires.

Lors du confinement, des bénévoles de l'association ont confectionné gracieusement quelques 450 masques que le Petit Théâtre à offert à la municipalité pour ses habitants.

EPILOGUE :

Dans le contexte actuel Le Petit théâtre de VECOUX n'a pu reprendre normalement ses activités pour la prochaine saison et a pris la douloureuse décision de ne pas jouer en février 2021. Dès que la situation s'améliorera nous reprendrons nos activités pour vous retrouver cher public en 2022 avec un nouveau spectacle, déterminés plus que jamais à faire VIVRE LE THEATRE NOTRE PASSION.

Stéphane ANTOINE, *Président.*

AVEC L'ETENDARD EN 2020

A année exceptionnelle, bilan tout aussi exceptionnel.
Seulement deux prestations au cours de cette année 2020. Tout d'abord le 20 février nous avons rendu un dernier hommage à notre ancien collègue Christian THIERRY, puis le 20 septembre dernier, nous nous sommes rendu à Saint-Nabord Noirgueux pour commémorer la libération de la Vallée par une division de l'armée américaine.

Aucune participation aux cérémonies patriotiques toutes annulées, aucune ouverture de fête ou de défilé et en plus le concert prévu en novembre pour l'inauguration du nouvel espace culturel de Dommartin à dû être reporté en 2021 si tout va bien.

Néanmoins, les répétitions ayant repris en septembre, nous gardons le lien pour notre formation et nous espérons que de nouveaux musiciens viendront nous rejoindre pour pérenniser cette fanfare chère à tous les Picosés de Dommartin et de Vecoux.

Comme vous avez pu le constater, notre calendrier 2021 vous a été offert gracieusement pour éviter tout risque de contamination lors de notre visite.

En espérant vous retrouver nombreux lors de nos futures prestations, nous vous présentons nos meilleurs vœux de bonne et heureuse année et surtout de bonne santé.

Prenez bien soin de vous.

ORGUE EN SCENE

L'Inauguration de l'Orgue de l'église Saint Louis de Vecoux n'est pas passé inaperçu et s'est prolongé durant tout le weekend du 15 et 16 février 2020.

Tous venus pour un même événement afin d'entendre notre nouvel Instrument restauré et enfin mis « en Scène » dans le chœur de l'église.

Ce fut tout d'abord des artistes locaux qui ont donnés le départ pour la soirée de cette première manifestation inaugurale.

Les différents choristes : Mathilde Miclo, Hélène Da-Silva-Legal, Florent Pierrel ainsi que les instrumentistes : Aurélia Benas, Vincent Daniel, Emanuel Richard, Antoine Galvez, Yvonnick Clémence, Bruno Petitgenet, Pierre-Marie Budelot et l'ensemble vocal « Eclats de voix » morceaux choisis qui n'ont pas manqués de charmer nos oreilles.

Dimanche 16 février deux heures de célébration par Monseigneur Berthet.

Messe et bénédiction de l'Orgue porté par les prières de la foule accompagnée de la chorale paroissiale « élargie » et le soutient instrumental de l'orgue tenu par Vincent Daniel.

Enfin pour clôturer le weekend un concert d'orgue l'après-midi, donné par le talentueux organiste Olivier Wyrwas de Mulhouse. Ce dernier ayant grandement contribué au projet, de concert avec les facteurs d'orgue Jean- Christian Guerrier et de toute son équipe présentée à cette occasion au public Picosé qui s'est déplacé en masse pour l'événement.

Deux heures de concert ont permis aux auditeurs de savourer la diversité des palettes sonores de ce petit bijou de notre église et ont chaleureusement applaudi l'organiste invité. Moment très émouvant !

A l'issue de cette inauguration, vin d'honneur offert par la municipalité ou chacun a pu échanger et revenir sur les émotions vécues. Ce que l'on peut retenir de ce weekend c'est qu'il a marqué la renaissance de l'instrument, qu'il nous donne encore à l'avenir de nombreuses émotions musicales et artistiques.

Maryvonne Metzger.
« Vice- présidente d'Orgue en Scène »

Chambres et table d'hôtes à Vecoux

Capacité : 4 personnes - Ouvert toute l'année.

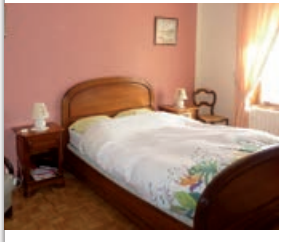

Monique DUPRE, 2 rue de Ribeauxard
03 29 61 09 73 ou 06 46 05 52 52

LA PAGE DU SAPEUR !

L'année 2020 arrive à son terme, nous en profitons pour faire un tour d'horizon.

La vie de l'Amicale :

Fin 2019, l'amicale a organisé le traditionnel repas de la Sainte-Barbe au « Restaurant Domaine Saint-Romary » à Saint-Etienne-lès-Remiemont, une bonne occasion de se retrouver en toute convivialité et amitié, jeunes et moins jeunes, actifs et retraités.

L'année 2020 aura stoppé net les activités classiques de l'Amicale, COVID oblige. Pendant le confinement, des masques tissus ont pu être distribués aux adhérents et le lien a été maintenu à distance, dans la même lignée que les activités de service restreinte au strict minimum.

Les réunions réglementaires ont été reportées en 2021.

La tournée de calendriers vient d'être mise en suspend avec le nouvel épisode de l'épidémie, nous reviendrons vers vous dès que possible et nous vous remercions dès maintenant pour l'accueil que vous nous réserverez.

Les Nouvelles Recrues :

Lors du dernier numéro de cette revue, je vous annonçais l'engagement à votre service de 2 personnes, il s'agit de :

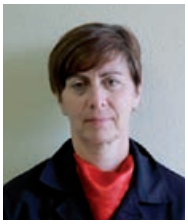

Valérie HARLAY qui a fini sa formation d'Équipier SUAP (Secours d'Urgence Aux Personnes). Valérie a choisi la mono-compétence pour découvrir notre activité.

Mathieu MARIE qui est en cours de formation et qui a choisi d'exercer en SUAP et en Incendie, donc de participer à toutes les missions qui nous incombent.

Malgré ces deux arrivées, il nous manque encore du personnel ! Alors, même si nous nous répétons, vous pouvez vous aussi nous rejoindre et augmenter les effectifs de Sapeurs-Pompiers sur votre (notre) commune ! Alors, n'hésitez plus, contactez l'Adjudant-chef Nicolas HUMMEL (06.22.03.83.62) ou un des Sapeurs-Pompiers qui vous indiquera la marche à suivre.

Crédit photos : Serge FRANCOIS.

L'activité opérationnelle en 2019 :

En 2019, les Sapeurs-Pompiers de VECOUX ont réalisé un total de 56 interventions.

Au 1er novembre 2020, 101 interventions ont eu lieu, soit 2 Accidents de Voie Publique, 12 Feux, 48 Opérations Diverses et 39 Secours d'Urgence Aux Personnes. Pour cela, les Sapeurs-Pompiers locaux sont intervenus sur VECOUX et sur les communes environnantes en renfort ou en soutien selon le maillage territorial des Centres d'Incendie et de Secours du Service Départemental d'Incendie et de Secours des VOSGES.

Un grand merci pour la disponibilité mise en œuvre pour participer à ces interventions.

Nous terminerons en vous souhaitant une bonne et heureuse année 2021, que cette nouvelle année nous permette de retrouver notre façon de vivre faite de rencontres et d'échanges humains !

Nous vous remercions de l'attention portée à ces quelques lignes.

Pour le Centre d'Incendie et de Secours,
Adjudant-chef Nicolas HUMMEL, Chef de Centre,

Pour l'Amicale,
Sergent Serge FRANCOIS, Président.

AUTO FUN
M. Victor LEITE

- Recyclage industriel de tous matériaux
- Installation ICPE agréée par la Préfecture
- Centre Véhicules Hors d'Usage
- Garage Automobiles

7 route de Hielle - 88200 VECOUX
Port : 06 76 55 13 16
Mail : autofun@orange.fr

SOCIÉTÉ DES FÊTES

Fondée en 1972 avec monsieur Hubert DAVAL à sa tête, la société des fêtes a pour but de regrouper toutes les bonnes volontés afin d'animer notre village. Tisser des liens entre les habitants au travers de rencontres festives permet à Vecoux d'être un village où il fait bon vivre.

Les contraintes sanitaires nous ont obligés à annuler les manifestations prévues cette année mais nous avons quand même pensé à vous en faisant confectionner par une couturière de Vecoux des masques réutilisables que vous êtes venus chercher en mairie.

Afin que vous nous connaissiez mieux, nous vous présentons les membres de la société des fêtes et vous invitons à nous rejoindre si vous disposez d'un peu de temps ou avez de nouvelles idées pour animer le village.

Nous espérons que les conditions sanitaires nous permettrons de reprendre nos activités dès le printemps prochain en vous proposant :

- le 8 mai 2021, le traditionnel trail du Tumulus organisé par l'Association Courir Ensemble Vosges de St Etienne les Remiremont associée à la Société des Fêtes qui organise en parallèle une marche familiale de 6 à 7 kilomètres avec énigmes et récompenses aux meilleures équipes,
- le premier dimanche de juin, la Marche Gourmande à condition d'avoir suffisamment de bénévoles car c'est une manifestation qui nécessite un énorme investissement en temps et en personnes,
- le deuxième dimanche de septembre notre traditionnel marché aux puces,
- début décembre le Téléthon avec sa marche de nuit suivie de sa collation,
- avant les vacances scolaires de fin d'année, le Noël des enfants de Vecoux.

Evelyne PORTÉ,
Secrétaire de la Société des Fêtes

LE BUREAU

- **René Grosjean**, *Président*
- **Hervé Darquy**, *Vice-président*
- **Nicole Doridant**, *Trésorière*
- **Evelyne Porté**, *Secrétaire*
- **Manu Munoz**, *Membre*

LES MEMBRES EN PLEIN TRAVAIL

Jean-Claude LECOMTE – Jean-Claude SESÉ
Laurence DESTREZ - Claude MARTIN
Floriane DOLMAIRE -Michel PAILLER
Cindy ADAM – Bernard DEFRANOUX
Christelle VUILLEMARD – Pascal BELTRAMI
Lucie DEMENGE – Laëtitia FOSSE

ET DES BÉNÉVOLES QUI RÉPONDENT TOUJOURS PRÉSENT

Jean-Pierre ANTOINE - Cédric ANTOINE
Faredin LIMANI - Pascale PAILLER,
Corinne GROSJEAN - Marie-France DARQUY
Marie MUNOZ - Maxime DESTREZ
Valentine DESTREZ - Alizé DESTREZ
Nicolas HUMMEL - Anaïs, Emilie, Fabius
et tous les autres…

VIVRE POUR ROULER

Malheureusement cette année la pandémie a fortement impacté l'activité de notre club, seule la galette a été maintenue avant le confinement.

Un nouveau calendrier sera émis pour 2021 en espérant de pouvoir pratiquer notre passion avec un retour à la normale et comme les autres années nous serons contents d'accueillir de nouveaux motards.

Pour des renseignements vous pouvez joindre le Président au 06 31 91 06 14

Et retrouvez les photos des manifestations passées sur notre site : http://moto.club.vecoux.free.fr/

Salutations motardes,

Claude MARTIN,
Président de l'association "Vivre pour rouler"

à venir

à venir

LOUIS APTEL
PREMIER MAIRE DE VECOUX

Les élections municipales, un temps incertain en l'absence de candidats, perturbées ensuite par la situation sanitaire ont placé à la tête de la commune, un nouveau maire. Sauf erreur de notre part, il s'agit du 16ème maire auquel il faut ajouter Jean-Pierre Humbert 1er adjoint, qui gérera la commune pendant le premier conflit mondial et Henri Andreux, président de la commission nommée par le préfet, pendant le second conflit mondial. Ce rappel fait, que savons-nous des débuts de la commune et de son premier maire ? L'absence de candidats à la fin janvier et la crainte de revenir 160 ans en arrière, nous a donné l'idée de rappeler les démarches entreprises pour fonder la commune et faire connaître son premier maire.

PRÉLIMINAIRES DE LA CRÉATION DE LA COMMUNE[1].

Avant le décret impérial du 10 février 1858, qui créait la nouvelle commune de Vecoux, les habitants des deux sections de Vecoux et de Reherrey, souffraient de leur éloignement du centre de Dommartin et de son église. Cet éloignement avait été la cause en 1836 de la création au village d'une école mixte de garçons et de filles, puis en 1845 d'une école de fille.[2] En novembre 1856, pour les mêmes raisons, la municipalité de Dommartin prenait la délibération suivante : « considérant que le village de Vecoux est devenu un centre industriel et commerçant ; qu'il est éloigné du village de Dommartin de 2 km où se trouve la boite aux lettres ; que cet éloignement occasionne des démarches, des dépenses, non seulement aux industriels et aux commerçants, mais aussi à tous les habitants des sections de Vecoux et de Reherrey, pour ces motifs, demande à l'autorité compétente, l'établissement d'une boite aux lettres au centre du village [...] ».[3] Cette délibération soulignait que Vecoux était devenu un centre industriel. En effet, il existait plusieurs fabriques au village. Une papeterie, un tissage à bras et un tissage mécanique qui occuperont 149 personnes au 1er trimestre 1858, 192 au 1er tri 1859, 210 au 2ème tri 1860.[4]

ÉTAPES CONDUISANT À LA CRÉATION DE LA COMMUNE.

A l'origine de la création de notre commune[5], un homme, Lambert GERARD cultivateur à Reherrey, conseiller municipal à Dommartin. Il obtiendra le soutien de L'abbé Bridot curé de Vaubexy, né à Vecoux, pour appuyer son projet.

23 juin 1854. Premières démarches officieuses auprès du Sous-Préfet de Remiremont relatées dans un courrier qui lui sera adressé.[6] « Monsieur Lambert Gérard. Afin de mettre un terme aux doutes et aux incertitudes, les honnêtes gens me prient d'aller avec vous trouver M. Le sous-Préfet, pour savoir du moins à quoi s'en tenir, si l'on doit marcher définitivement ou rester tranquille. Je crois qu'ils ont raison. C'est pourquoi je suis entièrement décidé à me rendre à leurs désirs, si vous êtes de mon avis comme je l'espère. Mais je crois qu'il est bon de faire cette démarche sans en parler à personne d'abord. Je vous prie donc de nous trouver ensemble demain à 9 heures du matin à l'entrée de la ville, ou chez Villemain aubergiste. Car je tiens à ce que l'on ne nous voie pas partir ensemble, vous n'entreriez pas même chez moi en passant. Je vous attendrai donc à 9 heures à Remiremont. Mais pour plus de sûreté, veuillez donner au porteur le mot oui si vous viendrez, et le mot non, si vous ne venez pas. Mais j'espère que vous viendrez, afin que nous sachions une fois pour toutes quelque chose de certain. En attendant, je vous salue amicalement. Baudoin ».[7]

10 juin 1855. Pétition des habitants des sections de Vecoux et Reherrey au ministre de l'intérieur pour la création de la commune. Elle est signée par 123 électeurs.[8]

6 mars 1856. Délibération de la municipalité de Dommartin, qui par la voix de son conseil municipal et des contribuables les plus imposés approuve à l'unanimité moins une voix la séparation des deux sections de Vecoux et de Reherrey. Une voix discordante, celle de M. Berguam, qui fait observer que les ressources financières de la future commune ne seront pas suffisantes.

---

1 *Nous tirons l'essentiel de ce qui suit du dossier d'érection de la commune : Arch. Dép. Vosges 29 M 7*
2 *Mairie- Écoles de Vecoux. Construction 1869-1879, rénovation 1999. Plaquette réalisée par Gérard Dupré avec la participation de Fernand Petitjean à l'occasion de la rénovation de la mairie.*
3 *Plaquette éditée pour le centenaire de la Poste de Vecoux le 1er mai 1995 par la municipalité.*
4 *Statistiques industrielles Arch. Dép. Vosges 6 M 1605*
5 *Du moins d'après les archives qui sont parvenues jusqu'à nous.*
6 *Courrier conservé dans : Arch. Dép. Vosges 57 J 508*
7 *Nicolas Baudoin figure sur la liste des électeurs de Vecoux en 1857 mais également dans l'enquête commodo & in commodo sur la création de Vecoux. Sa signature est identique à celle figurant sur la lettre de 1854. C'est lui et ses héritiers qui vendront en 1859 à la commune la 1/2 maison accolée à l'école communale qui deviendra la mairie.*
8 *En 1857 242 électeurs figurent sur les listes électorales de Vecoux et Reherrey.*

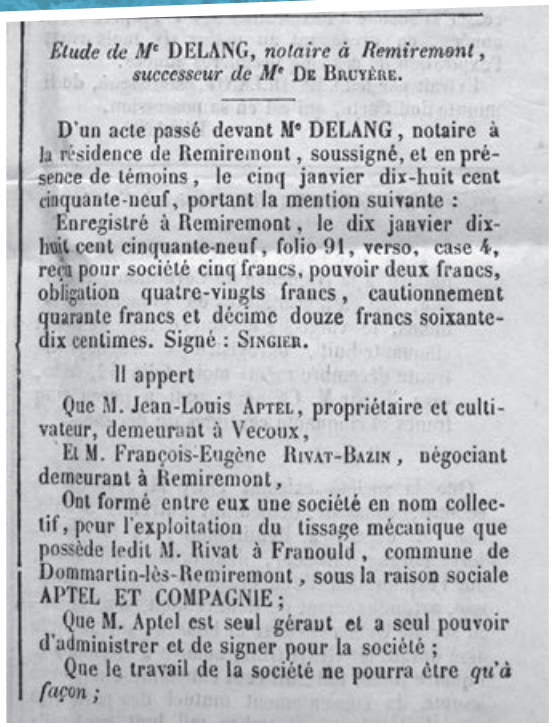

Etude de Me DELANG, *notaire à Remiremont, successeur de Me* De Bruyère.

D'un acte passé devant Me DELANG, notaire à la résidence de Remiremont, soussigné, et en présence de témoins, le cinq janvier dix-huit cent cinquante-neuf, portant la mention suivante :

Enregistré à Remiremont, le dix janvier dix-huit cent cinquante-neuf, folio 91, verso, case 4, reçu pour société cinq francs, pouvoir deux francs, obligation quatre-vingts francs, cautionnement quarante francs et décime douze francs soixante-dix centimes. Signé : Singier.

Il appert

Que M. Jean-Louis Aptel, propriétaire et cultivateur, demeurant à Vecoux,

Et M. François-Eugène Rivat-Bazin, négociant demeurant à Remiremont,

Ont formé entre eux une société en nom collectif, pour l'exploitation du tissage mécanique que possède ledit M. Rivat à Franould, commune de Dommartin-lès-Remiremont, sous la raison sociale APTEL ET COMPAGNIE ;

Que M. Aptel est seul gérant et a seul pouvoir d'administrer et de signer pour la société ;

Que le travail de la société ne pourra être *qu'à façon ;*

5 Juillet 1857. Enquête Commodo-in commodo relative à la demande formée par les habitants des sections de Vecoux et Reherrey pour obtenir l'érection des deux sections en commune séparée. 57 personnes répondront favorablement à cette enquête.

18 juillet 1857. Création d'une commission syndicale, à la demande du préfet, pour représenter les habitants des deux sections. 158 électeurs seront présents et nommeront 5 représentants : Aptel Jean Louis qui obtiendra 156 suffrages, Gérard Lambert 155, Martin Alexis 147 (second maire de Vecoux), Creusot Joseph 146 et Parmentier Deil 142. Lambert Gérard deviendra président de la commission et Louis Aptel secrétaire.

18 août 1857. Lettre écrite par la commission syndicale à un membre du conseil général. Dans cette lettre il est dit que l'abbé Bridot Curé de Vaubexy, enfant de Vecoux avait par 2 fois rencontré l'empereur à Plombières et que ce dernier « poussant la bonté au-delà de toute espérance a bien voulu s'occuper de cette affaire jusqu'à examiner les lieux lui-même ; sa majesté a donné son assentiment formel ... ».

12 novembre 1857. Lettre du Comte Bourcier de Villars, député des Vosges, adressé à Lambert Gérard, président de la commission syndicale. Il l'informe qu'il a plaidé auprès du conseil général les intérêts des sections, qui a accueilli favorablement la séparation et lui promet de faire activer l'affaire.[9]

8 mai 1858. Installation du conseil municipal nommé par l'élection du 18 avril. 10 conseillers municipaux : Febvet Charles-Antoine, Houot Jean-Baptiste, Grosjean Gérôme, François Joseph, Richard Jean-Baptiste, Romain Jean-Claude, Andreux Jean-Pierre, Baudoin Nicolas et Martin Alexis. Le maire, Jean Louis Aptel et l'adjoint Lambert Gérard sont nommés directement par le préfet en dehors du conseil.

LOUIS APTEL PREMIER DE VECOUX.

Né le 29 septembre 1821 à la Poirie, commune de Dommartin, Jean Louis Aptel est le fils d'Amé Aptel charpentier et de Marie Marguerite Creusot. Il a 7 ans lorsqu'il perd son père le 16 mai 1829, alors meunier au village de la Montagne, Haute Saône. A 20 ans, il perd également sa mère qui décédera le 18 avril 1842 à la Poirie dans une maison dite au Peutet. Ensuite, il nous faut attendre le 9 décembre 1846 pour apprendre qu'il était instituteur au Thillot, lorsqu'il y achètera une maison[10]. Deux ans plus tard, la révolution de 1848 éclate et l'instituteur de Dommartin, Augustin Georges donne sa démission. Le 29 octobre 1848, le conseil municipal de Dommartin se réunissait pour pourvoir à son remplacement après avoir organisé un concours entre trois candidats. Jean Louis Aptel instituteur au Thillot sera choisi pour le remplacer. Une enquête administrative de 1849, nous apprend que ses revenus annuels s'élevaient à 680 fr : 200 fr de salaire, 180 fr de rétribution scolaire (les familles aisées payaient des frais d'écolage) et 300 fr comme greffier de mairie. L'importance du poste l'obligeait à payer sur ses propres deniers un sous-maître.[11]

Un an plus tard, le 31 janvier 1850, à la demande du préfet des Vosges, une enquête était faite sur les instituteurs, pour connaître leur degré d'instruction primaire et leurs situations morales.[12] En ce qui concerne Jean Louis Aptel, nous apprenons qu'il était considéré comme capable mais que sa situation morale laissait à désirer : intrigues locales, en opposition avec le desservant (le curé de la paroisse) et que son état d'esprit était passable.

Ce portrait est contredit par une réponse du comité local d'instruction publique de Dommartin datée du 18 février suivant, répondant à une demande du sous-préfet[13] : « Après avoir pris communication de la lettre de Monsieur le sous-préfet, demandant au nom du comité supérieur à être renseigné sur la conduite de Monsieur Aptel Jean Louis, instituteur, sa situation morale et l'esprit dont il a été animé jusqu'ici. Le comité local se félicite de trouver l'occasion de rendre une entière justice, non seulement à la capacité intellectuelle de Monsieur Aptel, mais encore à la sagesse de sa conduite et au bon esprit dont il a fait preuve, depuis son installation, ayant sus dans une situation délicate, à son arrivée à Dommartin, par la douceur de ses mœurs, autant que par son caractère conciliant, autant qu'honorable, ramener à lui quelques personnes qui avaient paru d'abord vouloir s'en éloigner par suite de quelques préventions qui se sont bientôt évanouies en présence des actes de sa vie privée et publique. Le comité local croit devoir ajouter que ce serait avec un vif regret que partageraient les habitants de Dommartin qu'ils verraient l'éloignement de M. Aptel, qu'elle qu'en fût d'ailleurs la cause.

9 *Arch. Dép. Vosges 57 J 508*
10 *Arch. Dép. Vosges 5 E 44/93 Minutes de Richard notaire au Thillot.*
11 *Arch. Dép. Vosges 1 T 7*
12 *Arch. Dép. Vosges 1 T 42.*
13 *Arch. Dép. Vosges 1 T 7*

E. Auberge L. Aptel

A Dommartin, les ans, mois et jour avant dit. Ont signé Vadet, Aubry, Andreux et Gérard. Le maire de Dommartin après avoir pris connaissance de la délibération ci-dessus déclare l'approuver dans tout son contenu. Dommartin le 20 février 1850 signé Germain. »

1er janvier 1851. Louis Aptel prenait pour épouse Marie Catherine CLAUDEL, fille de Lambert Claudel cultivateur à Rocépré, Dommartin et de Marie Anne Aptel décédée. De ce mariage le couple aura 4 enfants dont seule l'aînée, Mathilde Stéphanie Eponime, née le 2 août 1853, lui assurera une descendance.

20 septembre 1854. Louis Aptel, alors secrétaire de mairie échangeait un pré qu'il possédait à Franould avec Augustin Grossir de Vecoux, propriétaire de la maison située au carrefour du village. [14]. Il s'agit de l'actuelle épicerie qu'il transformera en auberge et café. C'est probablement vers cette époque qu'il abandonnera son poste d'instituteur car la fonction était peu compatible avec celle d'aubergiste.

10 juin 1855, Louis Aptel figure en tête de la liste des 123 pétitionnaires qui s'adressent au ministre de l'intérieur pour réclamer la création de la commune.

31 août 1855, après le décès du maire de Dommartin, Jean Nicolas Richard, son adjoint Benoît Gérard est nommé maire de Dommartin et Jean Louis Aptel son adjoint par arrêté préfectoral.

5 juillet 1857, Louis Aptel figure comme dernier contributeur de l'enquête commodo-in commodo et motive ainsi sa contribution : « Le soussigné Jean Louis Aptel, adjoint municipal de la commune de Dommartin, nous a déclaré que les sections de Vecoux et de Reherrey sont séparées naturellement du reste de la commune par une montagne élevée, qui s'avance jusqu'au hameau de la Poirie ; que ces deux sections, qui sollicitent leur érection en commune, forment un vallon dont les communications ne sont faciles qu'avec Rupt-Sur-Moselle et Remiremont, par la route impériale, n° 66 de Bar-le-Duc à Bâle ; que depuis 1835, ces deux sections ont deux écoles communales, l'une de garçons et l'autre de filles, au hameau de Vecoux, et qui y ont été établies à cause de l'éloignement du centre de la commune, parce qu'il était presque impossible aux enfants de se rendre à Dommartin pendant la saison rigoureuse de l'hiver ; que les déplacements sont trop pénibles aux habitants pour se rendre à la mairie y remplir leurs devoirs de citoyens ; que cet éloignement a déterminé dernièrement le conseil municipal à demander une boite aux lettres et un sceau de mairie pour ces deux sections, ce qu'il a obtenu ; qu'avant 1792, ces deux sections formaient deux communautés administrées par des syndics qui relevaient du Ban de Longchamp ; que leurs limites sont bien établies depuis cette époque et que leurs bois et leurs terrains communaux sont séparés par des limites conservées par le cadastre en 1824 ; que les revenus de ces deux sections sont plus que suffisants pour couvrir les dépenses ; qu'en outre ces sections sont propriétaires de forêts qu'on délivre chaque année aux affouagistes et que la section de Vecoux a un droit d'usage dans la forêt domaniale d'Hérival ; que pour couvrir les

14 *Arch. Dép. Vosges 3 Q 32/381*

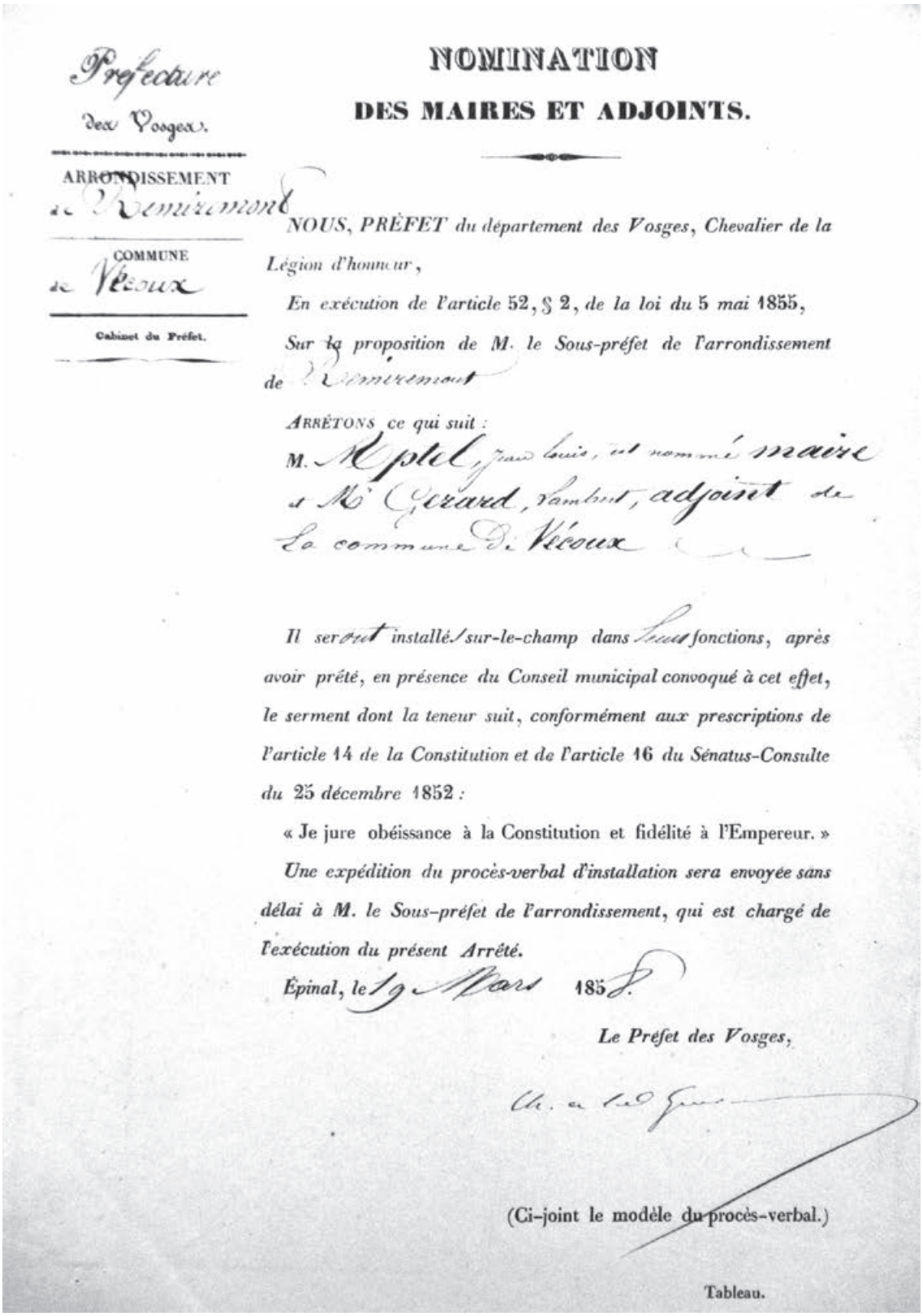

Préfecture
des Vosges.

ARRONDISSEMENT
de Remiremont

COMMUNE
de Vecoux

Cabinet du Préfet.

NOMINATION
DES MAIRES ET ADJOINTS.

NOUS, PRÉFET du département des Vosges, Chevalier de la Légion d'honneur,

En exécution de l'article 52, § 2, de la loi du 5 mai 1855,

Sur la proposition de M. le Sous-préfet de l'arrondissement de Remiremont

ARRÊTONS ce qui suit :

M. Aptel, Jean Louis, est nommé maire
et M. Gérard, Lambert, adjoint de
la commune de Vecoux

Il sera installé sur-le-champ dans ses fonctions, après avoir prêté, en présence du Conseil municipal convoqué à cet effet, le serment dont la teneur suit, conformément aux prescriptions de l'article 14 de la Constitution et de l'article 16 du Sénatus-Consulte du 25 décembre 1852 :

« Je jure obéissance à la Constitution et fidélité à l'Empereur. »

Une expédition du procès-verbal d'installation sera envoyée sans délai à M. le Sous-préfet de l'arrondissement, qui est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Épinal, le 19 Mars 1858.

Le Préfet des Vosges,

(Ci-joint le modèle du procès-verbal.)

Tableau.

Arrêté préfectoral du 19 mars 1858 nommant Jean Louis Aptel et Lambert Gérard maire et adjoint de Vecoux. (Arch. Dép. Vosges EDPT 150/1k9, dépôt des archives municipales de Dommartin)

dépenses extraordinaires, la nouvelle commune pourrait concéder quelques parcelles incultes de terrains communaux sans diminuer les revenus ordinaires ; que la section de Vecoux possède une carrière et une fontaine thermale qui pourraient être exploitées avantageusement ; que d'après l'avis unanime des habitants de ces deux sections et du reste de la commune, il conviendrait, dans l'intérêt général d'ériger ces deux sections en commune, pour maintenir la bonne harmonie, qui règne actuellement à Dommartin et éviter pour plus tard des divisions fâcheuses ; par ces motifs, le soussigné est d'avis que les sections de Vecoux et de Reherrey soient distraites de la commune de Dommartin, pour être érigées en commune séparée, comme le demandent tous les habitants, et il a signé avec nous après lecture faite. »

18 juillet 1857. A la suite de cette enquête, il devient secrétaire de la commission syndicale crée à la demande du préfet, montrant par là qu'il était devenu l'un des principaux moteurs des démarches faites pour l'érection de la nouvelle commune. Adjoint au maire de Dommartin, habitant de Vecoux depuis septembre 1854, c'est tout naturellement qu'il deviendra son premier maire.

Son mandat sera court. Nous n'avons pas trouvé trace de sa démission adressée au préfet mais il signera le 20 avril 1859 pour la dernière fois une délibération du conseil municipal. C'est sous son mandat qu'aura lieu le partage des biens indivis avec Dommartin, le projet d'acquisition de deux maisons (la maison d'école et la maison commune qui en réalité ne formaient qu'une seule maison), le lancement de la souscription pour la construction d'une église.

La brièveté de son mandat s'explique ainsi. Le 5 janvier 1859, il fondait avec le propriétaire du tissage de Franould, François-Eugène Rivat-Bazin, la société Aptel et Rivat.[15] Louis Aptel était chargé de la direction du tissage, apportait 2000 fr et s'engageait à prêter à Rivat qui était englué dans les dettes 8000 fr. L'article 9° de cette société nous donne l'explication de sa démission de maire de Vecoux. « Ainsi qu'on l'a déjà dit, la gestion et l'administration de la société appartiendront exclusivement au sieur Aptel qui prend l'engagement de fixer son domicile près de l'établissement avant dit, pendant tout le temps que durera la société, mais seulement à partir du 23 avril prochain et de diriger par lui-même et à l'aide d'un contremaître etc »[16].

Pour des raisons obscures, la société entre les deux hommes sera dissoute le 23 février suivant.[17] Ayant emprunté le 12 janvier les 8000 fr[18] qu'il avait promis d'apporter à Eugène Rivat, le 12 avril 1859, il était contraint de vendre la maison qu'il possédait au Thillot pour rembourser sa créancière.[19] Le 13 avril 1864, il se séparait également de sa maison de Vecoux « servant de café et de restaurant située au centre du village » au profit de Jean Louis Diez marchand épicier demeurant à Remiremont et Amélie Thérèse Thouvenel son épouse au prix de 11000fr [20]. Nous apprenons par cet acte qu'il n'habitait plus à Vecoux et qu'il était maître d'hôtel à Saulxures, certainement au service de la veuve Géhin, propriétaire d'un des plus importants tissages de l'arrondissement de Remiremont et qui avait fait construire le château de Saulxures. Il y fera la connaissance de Nicolas Claude futur député et sénateur des Vosges, précepteur des enfants Géhin. Madame Géhin avait une nièce Marie-Anna Géhin qui épousera Charles Galtier d'Epinal. Lorsque ce dernier fondera le 2 janvier 1867 à Épinal la banque « Galtier fils et cie » au capital de 1 million 200000 fr, Louis Aptel y souscrira pour 80 actions de 500fr.[21]Dans les statuts de cette banque, il était prévu de créer une succursale à Saulxures.

Le 25 septembre 1869, Louis Aptel achète à côté de l'actuelle mairie de Saulxures un terrain pour y construire sa maison.[22] Il est cité dans l'acte d'achat, commis de banque. Cette maison sera revendue en mars 1877 à Anna Géhin veuve de Charles Galtier qui épousera en seconde-noce le sénateur Claude.[23]

Le 13 juillet 1871, il achète une scierie à Bâmont qu'il loue 13 février 1872, à Thiébaut Bauer fabricant de cylindres (pour tissage) à Thann, montrant par là son sens des affaires[24]. Dans cet acte, il est cité comme banquier, probablement directeur de la succursale de Saulxures.[25]

Le 16 novembre 1874, un contrat de mariage était établi entre sa fille Mathilde Stéphanie Éponime Aptel et Charles Christophe Dauphin, notaire à la résidence de Faucogney[26]. Le père de la future mariée apportait en dot une somme de 30000fr. Le mariage qui était conclu le 25 janvier 1875, sera rompu 3 ans plus tard par le décès prématuré du mari à Faucogney. Veuve sans enfant elle se remariera le 27 septembre 1887 à Luxeuil avec Antoine Eugène Daydé, 35 ans, capitaine au 37 régiment d'infanterie de ligne, en garnison à Toul. Ce dernier disparaît également prématurément à Faucogney le 15 mai 1890,

15 *Pour en savoir plus sur ce tissage, voir bulletin municipal de Dommartin n° 34, 2009, étude de Georges Dany.*
16 *Arch. Dép. Vosges 5 E 50/964 Minutes de Delang notaire à Remiremont.*
17 *Arch. Dép. Vosges 5 E 50/761 Minutes de Richard notaire à Remiremont.*
18 *Arch. Dép. Vosges 5 E 50/964 emprunt le 12janvier de 4000 fr à Jean Baptiste Barthement marchand tanneur à Rt et 4000 fr le même jour à Georges Luce Gaudel de Nomexy veuve de Jean François Luc de Bruyères.*
19 *Arch. Dép. Vosges 5 E 50/964 Minutes de Delang notaire à Remiremont*
20 *Arch. Dép. Vosges 5 E 45/101 Minutes de Valdenaire notaire à Cornimont*
21 *Arch. Dép. Vosges 5 E 26/54 Minutes de Jeandidier notaire à Épinal*
22 *Arch. Dép. Vosges 5 E 45/112. Minutes de Valdenaire notaire à Cornimont*
23 *Arch. Dép. Vosges 5 E 45/127 Minutes de Valdenaire notaire à Cornimont du 3 mars 1877*
24 *Il achètera également quelques années plus tard un établissement industriel comportant des machines à effilocher la laine et une blanchisserie de déchets de coton située à Morbieux. Arch. Dép. Vosges 5 E 50 Minutes de Raulin notaire à Remiremont. Il le revendra avec bénéfice le 17 septembre 1877 devant maitre Raulin*
25 *Arch. Dép. Vosges 3 Q 36-14 location de la scierie achetée le 13 juillet 1871, devant Valdenaire notaire à Cornimont.*
26 *Arch. Dép. Vosges 5 E 45/122 minutes de Valdenaire notaire à Cornimont.*

laissant cependant un fils, Paul Louis Pascal Daydé, né le 10 janvier 1890. Ce sera le seul petit fils de Louis Aptel. Il deviendra médecin capitaine, chevalier de la légion d'honneur et décédera à Sistéron (04) le 2 avril 1972. La tombe Daydé-Aptel est visible au cimetière de Faucogney où Mathilde Stéphanie Éponime Aptel meurt en 1930.

Lorsqu'il décède à Saulxures le 28 février 1885 à l'âge de 63 ans, Louis Aptel est déclaré rentier, natif de Dommartin. Son parcours est exceptionnel. Issu d'une famille modeste, orphelin à l'âge de 7 ans, il deviendra instituteur, greffier de mairie, adjoint au maire de Dommartin puis maire de Vecoux. Avec Lambert Gérard et l'abbé Siméon Bridot[27], il sera l'un des principaux artisans de la création de notre Commune.

Gérard Dupré

27 *Les tombes de Lambert Gérard et de l'abbé Bridot rappellent le rôle qu'ils ont joué dans la création de la commune de Vecoux. « Ici repose dans l'attente d'une heureuse résurrection le corps de Lambert GÉRARD ancien conseiller municipal de Dommartin, ancien adjoint de Vecoux, décédé le 15 février 1869 à l'âge de 72 ans. Sa vie chrétienne, son dévouement aux intérêts de la commune et de la paroisse lui avaient attiré l'estime et l'affection de tous ». « Ici repose le corps de Jean Siméon Bridot curé de Vaubexy décédé le 18 novembre 1858 à l'âge de 48 ans. Prêtre zélé et pieux, il a conformé sa vie à ses enseignements. Il meurt comme il a vécu. Il a laissé son cœur à sa paroisse, mais il a voulu que son corps reposa près de sa famille, dans sa nouvelle paroisse de Vecoux, que ses efforts et ses démarches ont contribué à fonder. »*

ENTREPRISE GÉNÉRALE DE PEINTURE

SARL
JEAN AIZIER & FILS

A VOTRE SERVICE POUR TOUS TRAVAUX

- Peinture intérieur extérieur
- Façades
  isolation par l'extérieur : ITE
- Parquets stratifiés
- Revêtements de sols
- Décoration :
  - Faux bois
  - Faux marbre,
  - Trompe l'œil,
  - Chaux, Stucs...

3 lotissement "Les Bouleaux" - 88200 VECOUX
Tél. 03 29 61 08 24 • www.aizier-peinture-vecoux.fr

RGE QUALIBAT
Entreprise certifiée

Visite de C. Poncelet durant le 15ème anniversaire de la commune.

HOMMAGE À CHRISTIAN PONCELET

Christian PONCELET est décédé le 11 septembre 2020 à l'âge de 92 ans après une vie politique bien remplie. Arrivé dans les Vosges, il est élu Député en 1962 dans notre circonscription jusqu'en 1973, Conseiller Général de notre canton en 1974, il préside aux destinées du département de 1976 à 2015, Secrétaire d'Etat chargé du budget de 1974 à 1977 puis Secrétaire d'Etat chargé des Relations avec le Parlement en 1977, il est élu Sénateur de Vosges en 1977 et préside la Haute Assemblée de 1998 à 2008. Avec tous ses mandats, il reste un homme chaleureux et proche de tous ses administrés.

Au Conseil Général, il avait à cœur de soutenir les projets des communes rurales. Pour Vecoux, le Conseil Général a subventionné tous les dossiers concernant l'urbanisme, la rénovation et la construction de bâtiments communaux, les travaux d'eau et d'assainissement, et bien d'autres encore tout comme la transformation de la route de Xonvillers en route départementale.

Il aimait répondre favorablement à nos invitations pour constater le travail réalisé, pour participer à diverses inaugurations tel que les fêtes du 130ème et 150ème anniversaire de la commune, le centenaire de la Poste en 1995, pour assister aux manifestations patriotiques ou pour honorer nos Sapeurs-Pompiers.

On lui est reconnaissant de nous avoir aidé dans les projets commerciaux et industriels et plus particulièrement d'avoir été l'entremetteur entre M. Herbert Konitz (PDG de la Ste) et notre commune. La Ste Jolivet à Cachan (94) devait déménager et cherchait un point de chute en 1969. Les locaux laissés libres par le CIP (Comptoir Industriel du Papier), qui venait de déménager à Thaon les Vosges, convenait parfaitement. Rebaptisé Plastijo puis SEMO, c'est une réindustrialisation qui a donné toute satisfaction, tant pour les finances communales que pour le personnel. Pour tout le travail accompli dans l'intérêt général,

MERCI M. Poncelet.

Marc Defranoux

Thiery Noël Thiery Noël Thiery Noël Thiery Noël
Vosges Paysages

POUR VOS
ESPACES VERTS

- ETUDE / CONSEILS
- TAILLE / TONTE
- ENTRETIEN MASSIFS
- DÉBROUSSAILLAGE
- ABATTAGE

Parcs • Jardins Aires de Loisirs
Pavages Dallages • Clôtures
Entretiens Contrats annuels
Tailles Élagages
Aménagement extérieur / piscine
Végétaux • Plantations et Fournitures

16 route de Reherrey
88200 VECOUX
03 29 61 05 16 • 06 47 88 77 14
vosgespaysages@sfr.fr

-50% DE RÉDUCTION ou CRÉDIT D'IMPÔT
Notre entreprise est adhérente à la coopérative ACCÈS SAP :
BÉNÉFICIEZ D'UNE RÉDUCTION/CRÉDIT D'IMPÔT DE – 50%
sur les prestations d'entretien de jardin.
ACCÈS SAP Coopérative

ETAT CIVIL

NAISSANCES

- **RICHE Zoé** née le 24 novembre 2019 à Remiremont de RICHE Geoffrey et GROSJEAN Elodie
- **AUGIER Myron** Xavier Pascal né le 26 novembre 2019 à Remiremont de AUGIER Xavier et LEONARD Carine
- **BEDEL Jules** Daniel François né le 16 février 2020 à Remiremont de BEDEL Alexandre et TROMMENSCHLAGER Tina
- **ALVES Tomé** né le 20 juillet 2020 à Remiremont de ALVES Carlos et DESGRANGES Manon
- **PERRIN NOËL Louane** née le 12 octobre 2020 à Remiremont de PERRIN Mickaël et NOËL Aurélie
- **ROUYER Léopold Alain** né le 5 novembre 2020 à Remiremont de ROUYER Yannick et VUILLAUME Karine

MARIAGES

- **SZABO Didier** Ludovic Rodolphe et JEANDOT Bérénice Séverine le 26 septembre 2020

- **FOCKI Valentin** Simon Baptiste et BLAUDET Charlène Corinne Stéphanie le 26 septembre 2020

DÉCÈS

- **M. CAUDRON Claude** Louis Emile le 13 mars 2020 à Remiremont
- **M. HOUOT Gérard** Jean-Pierre le 13 mars 2020 à Remiremont
- **M. CLAIR Christian** André le 23 mai 2020 à Epinal
- **M. HORTEUR-STEMPFEL André** Roger Marcel le 16 juin 2020 à Epinal
- **Mme JEUDY Mauricette** Delle Marie le 25 juin 2020 à Remiremont

ADRESSES UTILES

MAIRIE
11 Rue du Centre
88200 VECOUX
Tél. 03 29 61 06 14

Service de l'eau :
06 10 66 53 08
mail : mairie@vecoux.fr

Heures d'ouverture :
Les lundi, mardi et jeudi de 10h à 12h et de 16h à 18h
Le mercredi : de 14h à 18h
Le vendredi : de 10h à 12h et de 16h à 17h
Le samedi : de 9h à 12h

AGENCE POSTALE COMMUNALE
Tél. 03 29 61 09 40
Heures d'ouverture :
Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi - Samedi :
de 9h 30 à 12h
Mercredi de 14 h à 16h 30.

ECOLE DES SOURCES
Tél : 03 29 61 07 13
ce.0880884@ac-nancy-metz.fr
7 rue du Centre
88200 Vecoux

GARDERIE PERISCOLAIRE
Garderie / Cantine
Tél. 03 29 61 07 13
Matin de 7h10 à 8h30
Midi de 11h30 à 13h30
Soir de 16h30 à 18h40

MAISON D'ASSISTANCE MATERNELLE « LES PETITS OISILLONS »
Tél : 07 69 08 19 70
lespetitsoisillons@outlook.fr
7 rue de la Cure
88200 Vecoux

MÉDIATHÈQUE
Tél : 03 29 22 61 08
11 rue du Centre
88200 Vecoux
Mercredi : 9h30 – 12h

ORDURES MENAGERES
Collecte le jeudi dès 5 h pour les ordures ménagères (les sortir la veille au soir).
Ramassage des sacs jaunes le jeudi dès 5 h
(les sortir la veille au soir).
Pour les gros objets, tél. ... pour réserver un passage.

DECHETTERIE INTERCOMMUNALE
La Couare
88200 St Nabord
Tél. 03 29 23 90 29
Heures d'ouverture :
du lundi au jeudi
de 14h à 19 h
Vendredi et Samedi
de 9h à 12h
et de 14h à 19h.
Dimanche de 8h à 12h.
Du 1er novembre
au 28 février, la fermeture est avancée à 18h.

PRESSE LOCALE
Vosges Matin Remiremont
Tél. 03 29 62 04 03
L'écho des Vosges
François VANNSON
Tél. 06 42 98 76 03

POMPIERS
Tél. 18
Responsable local :
Mr. Nicolas Hummel
Centre de secours Remiremont Tél. 03 29 23 18 18

GENDARMERIE NATIONALE
Communauté de brigade Eloyes / Remiremont / Le Val d'Ajol
Dépôt de plainte uniquement à Remiremont
Tél Remiremont :
03 29 62 09 49

SAMU
Tél. 15 ou 112

EDF-GDF Service Vosges
Dépannage gaz :
Tél. 0800 47 33 33
Dépannage électricité :
Tél. 09 72 67 50 88
Accueil clientèle particuliers
Tél. 08.10.04.03.33

INFIRMIERE D.E.
Saint DIZIER Marie Christine
SEHR Charlotte
Téléphone : 03 29 26 50 47
le n° du fixe renvoie automatiquement l'appel sur le portable de l'infirmière de garde

HOPITAL de REMIREMONT
Tél. 02 29 23 41 41 (standard)
Urgences : composer le 15

D.V.I.S.
Tél. 03 29 62 25 45
Assistante sociale
17 Rue Paul Doumer
88200 REMIREMONT

MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE
Tél. 03 29 62 04 90
Conseillère pour la protection sociale
Bureau MSA
3 Rue de la Mouline
88200 REMIREMONT

OFFICE NATIONAL DES FORETS
Triage de Vecoux
M. THIAVILLE Philippe
4 route de Pécavillers
88120 LE SYNDICAT
O.N.F. Remiremont
Tél. 03 29 62 44 90

TRESORERIE de REMIREMONT
Tél. 03 29 23 44 44
15 rue Paul Doumer
88200 REMIREMONT

CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE
Tél. 3646
18 Rue Capitaine Flayelle
88200 REMIREMONT

PREFECTURE DES VOSGES
Tél. 03 29 69 88 88
Place Foch- BP 586
88021 EPINAL Cedex

CENTRE DES IMPOTS
Tél. 03 29 23 44 44
15 Rue Paul Doumer
88206 REMIREMONT Cedex

POLE-EMPLOI
lieudit le Gros Chatelet Gare
88205 REMIREMONT CEDEX

Horaires d'ouverture
Du Lundi au Mercredi :
de 8h15 à 16h15
Le Jeudi : de 8h15 à 12h00
Le Vendredi : de 8h15 à 15h30
Contacts : Téléphone : 3949 (coût d'une communication normale depuis un mobile) .

Télécopie :
+33 3 29 62 09 24.
www.pole-emploi.fr/accueil

VOSGES INFO SENIOR
Tél. 0810 88 60 00

A.D.M.R.
Aide à Domicile en Milieu Rural
9, rue de l'église
à Rupt sur Moselle
Tél. 03.29.28.67.12

A.D.A.V.I.E
20 Rue des Etats-Unis
88000 Epinal.
Tél. 03 29 35 23 06
Remiremont
Tél. 03 29 22 19 77

A.V.I.A.L.
Association Vosgienne d'Information et d'Aide au Logement
34, rue André Vitu
88026 EPINAL Cedex
Tél. : 03 29 82 20 68
Fax : 03 29 31 17 27
a.v.i.a.l@wanadoo.fr
www.avial.fr

PAROISSE
St-Amé des Trois Vallées
M. l'abbé Piotr WILK
TEL : 06 88 76 35 56
Permanence à la cure de Vecoux tous les samedis de 10h à 11h, ou s'adresser à : Mme PERRIN Andrée
Tél. 03 29 61 09 42

BUREAU DU SERVICE NATIONAL
Adresse postale :
Case Officielle 40032 -
54035 NANCY Cedex
Adresse géographique :
80 Rue Sergent Blandan
Caserne Vernea
54000 NANCY
Ministère de la Défense :
www.defense.gouv.fr

C.L.I.C.
Centre Local d'Information et de Coordination Gérontologique
Tél. 03 29 62 10 75
8 Place Henri Utard
88200 REMIREMONT

SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATIONS MULTIPLES
Tél : 03 29 61 06 14
sivom@remiremont.fr
11 rue du Centre
88200 Vecoux

VOSGES MATIN : Depuis janvier 2020 un nouveau Correspondant Local de Presse a été recruté par l'hebdomadaire : Vosges matin. Pour toutes vos annonces, municipales, familiales (naissance, mariage, décès) associatives (organisation, assemblée générale) ou faits divers prendre contact avec :

Bernard DEFRANOUX – 06 81 86 35 77 - bernard.defranoux@wanadoo.fr

VECOUX 2021